



Assemblée générale

Distr. générale
26 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 48 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008

Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale

Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

L'Assemblée générale,

Prenant note de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui s'est tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, et de l'adoption par les participants de la Déclaration de Doha sur le financement du développement,

1. *Exprime sa profonde gratitude* à l'état du Qatar d'avoir accueilli la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, et de lui avoir apporté tout l'appui nécessaire;

2. *Décide* d'approuver la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui figure dans l'annexe à la présente résolution.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Annexe

Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

Introduction

Réaffirmation des buts et des engagements consacrés dans le Consensus de Monterrey

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, réunis à Doha (Qatar) du 29 novembre au 2 décembre 2008, près de sept années après l'historique Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey (Mexique)¹, réaffirmons notre volonté d'agir concrètement pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat mondial et de solidarité. Nous nous engageons une nouvelle fois à faire disparaître la pauvreté, à relancer une croissance économique soutenue et à promouvoir le développement durable à mesure que nous avançons dans l'instauration d'un système économique mondial véritablement ouvert à tous et équitable.

2. Nous réaffirmons le Consensus de Monterrey² dans sa totalité, dans son intégrité et dans sa démarche holistique, et reconnaissons que la mobilisation de ressources financières et l'utilisation efficace de toutes ces ressources aux fins du développement sont la cheville ouvrière du partenariat mondial pour le développement durable et plus précisément pour la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous réaffirmons également l'importance de la liberté, de la paix et de la sécurité, du respect de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, de l'état de droit, de l'égalité entre les sexes et d'un engagement général en faveur de sociétés justes et démocratiques favorables au progrès, comme il est dit dans le Consensus de Monterrey. Nous réaffirmons que tout pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et que l'on ne peut surestimer le rôle des politiques nationales, des ressources internes et des stratégies de développement. Cependant, les économies nationales sont maintenant inextricablement liées au système économique mondial et l'exploitation effective des débouchés commerciaux et des possibilités d'investissement peut, entre autres moyens, aider les pays à lutter contre la pauvreté. L'effort national de développement doit pouvoir s'appuyer sur un environnement économique international favorable.

3. Nous reconnaissons que la conjoncture internationale a profondément évolué depuis notre réunion de Monterrey. S'il y a eu progrès dans certains domaines, les inégalités se sont aggravées. Nous nous félicitons de l'augmentation substantielle des flux de capitaux publics et privés depuis 2002, qui a concouru à la croissance de la plupart des pays en développement et fait baisser le taux mondial de pauvreté.

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7).

² Ibid., chap. I, résolution 1, annexe.

Nous n'en restons pas moins fort inquiets que la communauté internationale doit maintenant faire face au défi des graves effets sur le développement de multiples crises et problèmes mondiaux liés entre eux, comme la dégradation de la sécurité alimentaire, la volatilité des cours de l'énergie et des produits de base, les changements climatiques et une crise financière mondiale, ainsi que l'absence de résultats enregistrés à ce jour par les négociations commerciales multilatérales et une perte de confiance dans le système économique international. Tout en prenant acte des dispositions prises à ce jour par la communauté internationale pour faire face à ces crises et à ces problèmes, comme la tenue de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale à Rome du 3 au 5 juin 2008 et le Sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale, tenu à Washington, le 15 novembre 2008, nous sommes déterminés à prendre immédiatement des mesures et des initiatives énergiques pour surmonter tous ces obstacles et difficultés en réalisant un développement centré sur l'être humain et à mettre au point des mesures importantes pour assurer l'application intégrale, effective et sans retard du Consensus de Monterrey.

4. Nous rappelons que l'égalité des sexes est un droit humain essentiel, une valeur fondamentale et une question de justice sociale; elle est indispensable à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté, à la préservation de l'environnement et à l'efficacité du développement. Nous réaffirmons qu'il faut intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement, y compris en ce qui concerne le financement des politiques de développement et les ressources qui y sont expressément consacrées. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour respecter nos engagements en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme.

5. Le spectre du terrorisme continue de nous hanter et il va croissant. Cela a de graves implications pour le développement économique et la cohésion sociale, sans compter les horribles souffrances des populations. Nous sommes déterminés à agir ensemble plus vigoureusement que jamais pour faire face au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

6. Nous réaffirmons la déclaration politique sur « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives »³, adoptée à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, le 22 septembre 2008. Nous réaffirmons en outre notre engagement à fournir un appui renforcé pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relevons que l'élimination de la pauvreté, en particulier en Afrique, constitue le plus grand défi auquel fait face le monde aujourd'hui. Nous soulignons combien il importe d'accélérer une croissance économique durable et généralisée, indispensable pour intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale. Nous réaffirmons l'engagement de tous les États à établir un mécanisme de suivi tel que contenu dans la déclaration politique sur « les besoins de développement de l'Afrique » pour vérifier la suite donnée à tous les engagements ayant trait au développement de l'Afrique. Tous les engagements pris envers l'Afrique et par elle doivent effectivement être mis en œuvre et bénéficier d'un suivi adéquat de la communauté internationale et de l'Afrique elle-même. Nous soulignons qu'il faut de toute urgence répondre aux besoins particuliers de l'Afrique en s'appuyant sur un partenariat entre pays égaux.

³ Résolution 63/1.

7. Nous saluons la décision de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2011.

**Mobiliser des ressources financières nationales
au service du développement**

8. Au cours des années qui ont suivi la Conférence de Monterrey, un certain nombre de pays en développement ont réalisé des progrès importants pour ce qui est de la mise en œuvre de politiques de développement concernant des domaines clés de leurs cadres économiques, contribuant souvent à une mobilisation accrue des ressources nationales et à un niveau plus élevé de croissance économique. Nous continuerons de faire fond sur ces progrès en encourageant une croissance équitable et inclusive, en éliminant la pauvreté, en nous attachant à réaliser un développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales et en créant les conditions favorables requises pour la mobilisation de ressources publiques et privées et le développement des investissements productifs. Il faut redoubler d'efforts pour appuyer la création et le maintien d'un environnement propice par des actions nationales et internationales appropriées.

9. Nous réaffirmons que la prise en main et la maîtrise des stratégies de développement par les pays et la bonne gouvernance sont des facteurs importants pour la mobilisation efficace des ressources financières nationales et pour la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable. Dans ce contexte, nous devrions tenir compte des caractéristiques et spécificités de chaque pays.

10. Nous sommes conscients qu'un secteur privé dynamique et inclusif, qui fonctionne bien et agit de manière responsable sur le plan social, est un instrument précieux pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté. Afin d'encourager son développement, nous nous efforcerons de promouvoir un environnement favorable qui facilite la création d'entreprises et la participation à la vie économique de tous, y compris les femmes, les pauvres et les personnes vulnérables, ainsi que leur participation à la vie économique. La communauté internationale, les gouvernements et les groupes économiques régionaux devraient continuer à soutenir ces efforts.

11. Dans nos pays respectifs, et dans le respect des législations nationales, nous continuerons de mettre en place les cadres législatifs et réglementaires qui encouragent l'initiative publique et privée, y compris à l'échelle locale, et assurent le bon fonctionnement et le dynamisme du secteur privé tout en favorisant l'accroissement des revenus et leur redistribution équitable, la hausse de la productivité, l'autonomisation des femmes, la protection des droits des travailleurs et la sauvegarde de l'environnement. Nous reconnaissons que le rôle revenant à l'État dans l'économie de marché peut varier d'un pays à un autre.

12. Le développement humain reste une priorité essentielle et les ressources humaines sont le bien le plus précieux que les pays possèdent. La réalisation de l'objectif du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous⁴ est indispensable. Nous continuerons d'investir dans le capital humain grâce à des politiques sociales d'intégration, notamment dans les domaines de la santé et de

⁴ Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable; voir, entre autres, la résolution 2007/2 du Conseil économique et social.

l'éducation, conformément aux stratégies nationales. Il est également important d'assurer la fourniture de services financiers et de services de crédit accessibles à tous. Ces dispositions ont commencé à porter leurs fruits, mais les efforts doivent être intensifiés avec le soutien de la communauté internationale s'il y a lieu. Nous soulignons la nécessité de promouvoir les industries locales et des industries auxiliaires diverses qui créent des emplois productifs et renforcent les communautés locales. Nous nous attacherons à mettre en place des régimes de sécurité sociale qui protègent en particulier les personnes vulnérables.

13. Si l'on veut progresser sur la voie des objectifs énoncés dans le Consensus de Monterrey, il faut adopter des politiques qui établissent un lien entre les considérations économiques et sociales pour réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays et pour s'assurer que les pauvres et les groupes vulnérables bénéficient de la croissance économique et du développement. Il est également nécessaire de prendre des mesures en vue d'associer les pauvres aux activités productives, d'investir dans le développement de leurs compétences professionnelles et de faciliter leur entrée sur le marché du travail. À cet égard, il convient de faire des efforts plus importants pour mobiliser davantage de ressources, comme il convient, de manière à assurer l'accès universel aux infrastructures économiques et sociales de base et aux services sociaux ouverts à tous, et pour renforcer les capacités, en se souciant tout particulièrement des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées afin de renforcer leur protection sociale.

14. L'interdépendance accrue des économies nationales à l'heure de la mondialisation et la mise en place de systèmes normatifs pour régir les relations économiques internationales impliquent que la marge d'action des pays dans le domaine économique, à savoir la portée des politiques intérieures, en particulier en matière de commerce, d'investissement et de développement international, est maintenant souvent délimitée par des règles et des engagements internationaux et par des considérations de marché au niveau mondial. C'est à chaque État de juger de l'équilibre à trouver entre les avantages découlant de l'acceptation de règles et d'engagements internationaux et les inconvénients résultant de la réduction concomitante de sa marge d'action.

15. Nous réaffirmons que les politiques macroéconomiques doivent avoir pour objectifs une croissance forte et durable de l'économie, le plein-emploi, l'élimination de la pauvreté et une stabilisation de l'inflation à un niveau bas et qu'elles doivent aussi viser à réduire autant que possible les déséquilibres internes et externes, afin que la croissance bénéficie à tous, et en particulier aux pauvres. Elles devraient en outre accorder un rang de priorité élevé à la prévention des fluctuations économiques brutales qui ont un effet néfaste sur la répartition des revenus et l'allocation des ressources. Dans ce contexte, il faudrait élargir les possibilités de mise en œuvre de politiques anticycliques appropriées pour préserver la stabilité économique et financière. Des investissements publics, soucieux de la viabilité des politiques budgétaires à moyen et à long terme, pourraient jouer un rôle de dynamisation et encourager un cycle vertueux d'investissements.

16. Nous continuerons à procéder aux réformes budgétaires et notamment fiscales qui sont essentielles pour renforcer les politiques macroéconomiques et mobiliser des ressources publiques nationales. Nous continuerons également à améliorer les processus budgétaires et à accroître la transparence de la gestion des finances

publiques et la qualité des dépenses. Nous redoublerons d'efforts pour accroître les recettes fiscales en modernisant les systèmes fiscaux, en améliorant le recouvrement de l'impôt, en en élargissant l'assiette et en luttant vigoureusement contre la fraude fiscale. Nous entreprendrons ces efforts dans le souci général de rendre les systèmes fiscaux plus favorables aux pauvres. Bien que chaque pays soit responsable de son système fiscal, il importe de soutenir les efforts entrepris au niveau national dans ces domaines en renforçant l'assistance technique et en intensifiant la coopération et la participation de la communauté internationale à l'examen des questions fiscales internationales, y compris dans le domaine de la double imposition. À cet égard, nous reconnaissons la nécessité de continuer à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, et prions le Conseil économique et social d'examiner l'opportunité de renforcer les mécanismes institutionnels, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies.

17. La mise en place d'un secteur financier solide ayant une large assise est essentielle à la mobilisation des ressources nationales et devrait être un élément important des stratégies nationales de développement. Nous nous emploierons à mettre en place des systèmes financiers diversifiés, bien réglementés et inclusifs qui favorisent l'épargne et la dirigent vers des projets viables générateurs de croissance. Nous continuerons à améliorer selon que de besoin les mécanismes de supervision et de réglementation afin de rendre le secteur financier plus transparent et plus responsable. Nous nous efforcerons d'accroître l'apport national de capitaux à long terme et de promouvoir le développement des marchés intérieurs de capitaux, notamment par le biais de banques de développement multilatérales, régionales, sous-régionales et nationales.

18. Pour parvenir à un développement équitable et promouvoir une économie dynamique, il est indispensable de disposer d'une infrastructure financière qui offre un accès à un choix de produits et de services viables aux micro, petites et moyennes entreprises, avec un accès particulier pour les femmes, les populations rurales et les pauvres. Nous veillerons à ce que la croissance profite à tous en renforçant les moyens d'action individuels et collectifs ainsi qu'en améliorant l'accès aux services financiers et au crédit. Nous reconnaissons que la microfinance, y compris le microcrédit, s'est révélée efficace pour créer des emplois indépendants productifs qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et notamment des objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que certains progrès aient été réalisés, la demande de services de microfinance non satisfaite est très importante. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'appuyer de façon appropriée et coordonnée les efforts déployés par les pays en développement, en particulier pour renforcer les capacités de leurs institutions de microfinance, y compris celles de microcrédit.

19. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour assurer un développement réel et équitable et promouvoir une économie dynamique. Nous réaffirmons notre engagement à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, y compris sur les marchés de l'emploi et des services financiers et en ce qui concerne notamment la propriété des biens et les droits de propriété. Nous promouvons les droits des femmes, y compris en termes d'émancipation économique, et les inscrirons concrètement dans la réforme des lois, les services d'aide à l'entreprise et les programmes économiques, et nous donnerons aux femmes un accès plein et égal aux ressources économiques. Nous nous engageons

également à promouvoir et renforcer les capacités des acteurs étatiques et des autres parties prenantes en matière d'administration publique non sexiste, y compris, mais pas uniquement, la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

20. Là où elle se produit, la fuite des capitaux est un obstacle majeur à la mobilisation des ressources nationales requises pour le développement. Nous renforcerons l'action engagée aux niveaux national et multilatéral pour éliminer les divers facteurs qui contribuent à ce problème. Il est essentiel de s'attaquer au problème des mouvements illégaux de capitaux, en particulier au blanchiment d'argent. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour prévenir le transfert à l'étranger d'avoirs volés, faciliter le recouvrement des fonds et leur retour, en particulier dans leur pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption⁵, et pour empêcher les mouvements de capitaux à des fins criminelles. Nous notons les efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés et d'autres initiatives pertinentes. À cet égard, nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'agir à titre prioritaire pour devenir parties à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et appelons à une coopération renforcée autour de ce même objectif.

21. La lutte permanente contre la corruption à tous les niveaux est une priorité. Les pays ont avancé d'un pas inégal sur ce front depuis 2002. La corruption touche aussi bien les pays développés que les pays en développement, et le secteur public comme le secteur privé. Nous sommes donc déterminés à prendre immédiatement des mesures énergiques pour poursuivre la lutte contre la corruption sous toutes ses formes dans le but de réduire les obstacles qui entravent la mobilisation et l'attribution efficaces des ressources et d'empêcher le détournement de ressources indispensables pour les activités de développement. Ceci nécessite des institutions solides à tous les niveaux, y compris, en particulier, des systèmes juridiques et judiciaires efficaces et davantage de transparence. Nous nous félicitons de l'engagement renforcé des États Membres qui ont déjà ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y ont adhéré et demandons à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de ratifier cet instrument ou d'y adhérer. Nous demandons aussi à tous les États parties d'appliquer sans délai toutes les dispositions de la Convention et de travailler ensemble à la mise en place d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention.

22. La résilience économique est un objectif important pour tous les pays, mais elle requiert des efforts constants et plus concertés de la part des petits pays et des pays vulnérables. Ces efforts nationaux doivent être étayés par un soutien international pour le renforcement des capacités, y compris à travers une assistance financière et technique et les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, sur la base des stratégies et des priorités nationales pour le développement. Les politiques de coopération pour le développement seront particulièrement attentives aux efforts et aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il faudra de même porter une attention particulière et soutenue à

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2347, n° 42146.

l'accompagnement des efforts de reconstruction et de développement des pays qui sortent d'un conflit.

Mobiliser des ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés

23. Nous reconnaissons que les flux de capitaux internationaux privés, notamment les investissements étrangers directs, constituent un complément essentiel aux efforts nationaux et internationaux pour le développement. Nous nous félicitons de l'augmentation des flux de capitaux internationaux privés vers les pays en développement depuis la Conférence de Monterrey et de l'amélioration du climat économique qui l'a encouragée. Nous notons toutefois avec inquiétude que, dans un nombre non négligeable de pays en développement, les flux de capitaux internationaux privés n'ont pas augmenté. Nous chercherons à les stimuler pour soutenir le développement. Dans ce contexte, nous intensifierons l'action engagée aux niveaux national, bilatéral et multilatéral pour aider les pays en développement à surmonter les contraintes structurelles et autres qui limitent actuellement leur attractivité en tant que destination de capitaux privés et d'investissements étrangers directs. Nous sommes conscients à cet égard de la nécessité d'aider plus spécialement les pays qui ont été particulièrement handicapés pour attirer des capitaux, notamment un certain nombre de pays africains, de pays les moins avancés, de pays en développement sans littoral, de petits États insulaires en développement et de pays sortant d'un conflit ou se relevant d'une catastrophe naturelle. Les mesures envisagées pourraient inclure une assistance technique, financière et autre, la promotion et le renforcement des partenariats, notamment les partenariats public-privé, et les arrangements de coopération à tous les niveaux.

24. Nous redoublerons d'efforts pour mobiliser des investissements de toutes sources pour les ressources humaines, les transports, l'énergie, les communications, les technologies de l'information et autres infrastructures physiques, environnementales, institutionnelles et sociales propres à instaurer un climat favorable à l'activité économique, à augmenter la compétitivité et à stimuler le commerce dans les pays en développement et les pays en transition. Nous reconnaissons que les partenaires bilatéraux et multilatéraux devraient fournir une assistance technique et partager les pratiques optimales dans ces domaines. Les programmes, mécanismes et instruments à la disposition des organismes de développement multilatéraux et des donateurs bilatéraux peuvent être mis à contribution pour encourager l'investissement économique, notamment en contribuant à réduire une partie des risques que prennent les investisseurs privés dans certains secteurs essentiels dans les pays en développement et en transition. L'aide publique au développement (APD) et d'autres mécanismes comme les garanties et les partenariats public-privé peuvent jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation des flux de capitaux privés. Les banques multilatérales et régionales de développement devraient par ailleurs continuer d'explorer des modalités novatrices avec les pays en développement, y compris les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire et les pays en transition, afin de faciliter le transfert de capitaux privés supplémentaires vers ces pays.

25. L'expérience montre qu'une conjoncture nationale et internationale favorable aux investissements est fondamentale pour la promotion des investissements privés, tant nationaux qu'étrangers. Les pays doivent poursuivre leurs efforts afin d'instaurer un climat d'investissement à la fois stable et prévisible, associé à des

mécanismes d'exécution des contrats et de protection des droits de propriété. Nous continuerons de mettre en place une réglementation transparente et appropriée aux niveaux national et international. Il conviendrait de soutenir les efforts entrepris pour relever le niveau de qualifications et de capacités techniques du personnel, améliorer le financement dont disposent les entreprises, faciliter les consultations entre secteur public et secteur privé et promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. Les traités bilatéraux d'investissement peuvent favoriser les flux d'investissements privés en améliorant la stabilité et la prévisibilité des régimes légaux pour les investisseurs. Il est important que ces traités, les conventions fiscales et les autres mesures fiscales de facilitation de l'investissement étranger tiennent compte de la coopération régionale et multilatérale, notamment au niveau régional. Nous reconnaissons l'importance que revêt le soutien apporté à la création de capacités dans les pays en développement, qui leur permet d'améliorer leurs compétences afin qu'ils puissent négocier des accords d'investissement mutuellement avantageux. Il importe de promouvoir les bonnes pratiques fiscales et d'éviter les pratiques contestables.

26. Pour compléter les efforts entrepris au plan national, il faut que les institutions internationales et régionales compétentes, ainsi que les institutions intéressées des pays d'origine, augmentent le soutien qu'elles apportent à l'investissement étranger privé dans la création d'infrastructures et d'autres domaines prioritaires, notamment dans les projets visant à combler la fracture numérique dans les pays en développement et les pays en transition. Il est important à cette fin de prévoir des crédits à l'exportation, des mécanismes de cofinancement, des capitaux-risques et d'autres instruments de prêt, des garanties des risques, des moyens d'exercer un effet de levier avec les ressources de l'aide, des informations sur les possibilités d'investissement, des services de développement des entreprises, des espaces facilitant les relations d'affaires et la coopération entre entreprises des pays développés et entreprises des pays en développement, ainsi que le financement des études de faisabilité. Les partenariats interentreprises sont un moyen puissant de transférer et de diffuser les technologies. Sur ce plan, il serait souhaitable de renforcer les institutions de financement et de développement multilatérales et régionales. Les pays d'origine pourraient prendre des mesures supplémentaires pour encourager et faciliter les flux d'investissement en direction des pays en développement.

27. Nous reconnaissons que les effets sur le développement de l'investissement étranger direct devraient être portés à leur maximum. Nous sommes conscients du fait que le transfert de technologie et d'aptitudes commerciales est une des voies essentielles par laquelle l'investissement étranger direct peut exercer des effets positifs sur le développement. Nous renforcerons les efforts nationaux et internationaux visant à porter à leur maximum les relations avec la production nationale, à améliorer les transferts de technologie et à créer des possibilités de formation pour la main-d'œuvre locale, y compris les jeunes et les femmes. Il est également important d'adopter et de faire respecter, selon que de besoin, des lois et règlements pour la protection des travailleurs et de l'environnement et la lutte contre la corruption conformément aux obligations contractées aux termes des conventions internationales. Nous nous félicitons des efforts visant à promouvoir la responsabilité sociale et la bonne gouvernance des entreprises. À cet égard, nous encourageons les travaux effectués au niveau national et à l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le cadre du Pacte mondial, et la promotion des

cadres de responsabilité sociale des entreprises convenus sur le plan international, comme la Déclaration tripartite de l'OIT. Nous réaffirmons que chaque État détient et exerce librement une souveraineté entière et permanente sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques. Nous sommes en faveur de mesures visant à améliorer la transparence et la responsabilisation de toutes les entreprises, en tenant compte des principes fondamentaux du droit interne. Nous prenons note des initiatives volontaires en la matière, notamment de l'Initiative pour la transparence de l'industrie extractive.

28. Nous comprenons que la façon dont la situation économique d'un pays et ses perspectives sont perçues influe sur les courants de capitaux privés internationaux qu'il attire. La fourniture d'informations objectives et de grande qualité provenant de toutes sortes de sources, notamment d'organismes privés et publics, tels que des instituts nationaux de statistique, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, le système des Nations Unies, les conseillers en matière de placements et les agences d'informations financières, est capitale pour que les investisseurs potentiels, tant nationaux qu'étrangers, puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause. Nous continuerons à renforcer les modalités permettant de fournir des informations plus objectives et de meilleure qualité concernant la situation et les perspectives économiques des pays, notamment par un travail effectué par les pays eux-mêmes ainsi que par le biais du système des Nations Unies et des organismes multilatéraux compétents.

29. Les envois de fonds représentent aujourd'hui d'importantes ressources financières privées pour les ménages des pays d'origine des migrants. Ils ne peuvent être considérés comme un substitut aux investissements étrangers directs, à l'APD, à l'allègement de la dette ou autres sources publiques de financement du développement. Il s'agit généralement de salaires transférés aux familles, essentiellement pour répondre en partie aux besoins des ménages bénéficiaires. La manière dont ils sont utilisés et répartis relève d'un choix personnel. Une grande partie des revenus des migrants est dépensée dans les pays de destination et dynamise considérablement la demande intérieure de ces pays. À cet égard, nous renforcerons les mesures prises pour réduire les coûts de transaction des envois de fonds en renforçant également la coopération entre les pays d'origine et les pays bénéficiaires et en encourageant les investissements axés sur le développement.

Le commerce international, moteur du développement

30. Nous réaffirmons que le commerce international est un moteur de développement et de croissance économique soutenue. Nous réaffirmons également qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable ainsi qu'une véritable libéralisation des échanges peuvent notablement stimuler le développement dans le monde entier et bénéficier à tous les pays, à tous les stades du développement. Nous trouvons encourageant que le commerce international connaisse un essor accéléré durant la décennie en cours, surtout dans le monde en développement. Le commerce entre pays en développement est désormais l'un des éléments les plus dynamiques des échanges mondiaux. Pourtant, de nombreux pays en développement, en particulier parmi les moins avancés, sont restés en marge de ces évolutions, d'où la nécessité de faire en sorte qu'ils aient la capacité voulue pour exploiter plus efficacement leur potentiel commercial au service de leur développement. Nous réaffirmons également notre attachement à une véritable libéralisation des échanges et notre volonté de faire en

sorte que le commerce joue dûment son rôle d'élément favorable à la croissance économique, à l'emploi et au développement pour tous. Nous rappelons que nous avons souscrit dans le Consensus de Monterrey à la décision prise par l'Organisation mondiale du commerce d'inscrire les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur de son programme de travail, et que nous nous sommes engagés à appliquer ses recommandations.

31. Un système commercial multilatéral en bon état de marche peut profiter à tous et contribuer à renforcer l'intégration des pays en développement dans le système, à commencer par les pays les moins avancés. Nous réaffirmons notre détermination à faire en sorte que les efforts en cours pour améliorer le fonctionnement du système commercial multilatéral servent davantage les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Cela est particulièrement important au moment où l'impact systémique de la crise nous touche tous. Nous demandons l'application de la déclaration ministérielle que l'Organisation mondiale du commerce a adoptée à sa sixième Conférence ministérielle, tenue à Hong Kong (Chine), sur l'importance centrale du volet développement dans tous les aspects du programme de travail de Doha et de son engagement de faire du volet développement une réalité authentique. Nous insistons sur le fait que l'optimisation des bienfaits et la réduction des coûts de la libéralisation des échanges mondiaux appellent des politiques cohérentes centrées sur le développement à tous les niveaux.

32. Nous notons avec une grande inquiétude que, malgré des efforts conséquents, le cycle des négociations commerciales multilatérales sur le Programme de Doha pour le développement n'a pas encore abouti. Son succès devrait favoriser l'expansion des exportations des pays en développement et permettre encore plus au commerce de jouer son rôle de moteur de la croissance et du développement et de donner aux pays en développement de meilleures possibilités d'utiliser le commerce pour appuyer leur développement. Il importe à cet égard d'avancer dans les principaux domaines du Programme de développement de Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement, tels que ceux mentionnés au paragraphe 28 du Consensus de Monterrey, en réaffirmant l'importance du traitement spécial et différencié qui y est visé. La souplesse et la volonté politique sont essentielles en la matière. Nous nous félicitons des engagements récemment souscrits en ce qui concerne le commerce et l'importance cruciale du refus du protectionnisme et du repli sur soi en période d'incertitude financière, d'autant plus que cela pourrait toucher particulièrement les pays en développement. Pour cela, nous renouons le dialogue sans tarder et nous nous efforçons de trouver d'ici à la fin de l'année un accord sur des modalités propres à assurer rapidement l'heureuse conclusion du Programme de Doha pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce, sur la base d'objectifs ambitieux et équilibrés axés sur le développement.

33. Nous reconnaissons que le rythme et l'échelonnement optimal de la libéralisation des échanges dépendront de chaque situation nationale et que chaque pays devra se prononcer après avoir procédé à sa propre évaluation des coûts et des avantages. Cette libéralisation doit être complétée par l'adoption de mesures et de stratégies appropriées au niveau national pour accroître les capacités de production, mettre en valeur les ressources humaines, développer l'infrastructure de base, assimiler la technologie et mettre en place des dispositifs de protection sociale adéquats. L'intérêt de la libéralisation pour les pays en développement dépendra également dans une large mesure de l'appui apporté par la communauté

internationale aux mesures susmentionnées et des initiatives prises contre les politiques et pratiques qui faussent les échanges.

34. Nous reconnaissons que les pays les moins avancés se heurtent à des problèmes particuliers pour s'intégrer de manière avantageuse au système commercial international. Nous sommes conscients du fait qu'ils doivent bénéficier de mesures spéciales et de l'appui de la communauté internationale pour pouvoir tirer pleinement parti du commerce mondial et s'adapter et s'intégrer avec profit à l'économie mondiale. Nous nous félicitons de la décision prise par la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre 2005, sur l'amélioration de l'accès des pays les moins avancés aux marchés, telle qu'énoncée dans la décision et son annexe⁶ et nous appelons à l'appliquer pleinement. Nous nous félicitons également des mesures prises par certains pays depuis Monterrey pour atteindre l'objectif consistant à accorder à tous les pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement, et appelons les autres pays développés et en développement qui se déclarent en mesure de le faire à prendre des mesures en vue d'atteindre cet objectif. Nous intensifierons également les efforts consentis pour qu'une assistance technique soit fournie aux pays les moins avancés qui en font la demande, afin de leur permettre de participer plus efficacement au système commercial multilatéral, notamment par le biais du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, et en les aidant à prendre véritablement part aux négociations commerciales internationales.

35. Nous reconnaissons en outre que d'autres pays en développement, notamment ceux dont l'économie est modeste ou vulnérable, rencontrent des difficultés particulières pour tirer pleinement parti du système commercial multilatéral. Il convient d'accorder le soutien et l'attention appropriés à ces pays pour aider à faciliter leur participation effective à l'économie mondiale. À ce propos, nous encourageons les progrès dans l'application du programme de travail sur les petites économies de l'Organisation mondiale du commerce, prévus dans la Déclaration ministérielle de Doha⁷.

36. L'Initiative d'aide au commerce est un volet important du dispositif destiné à aider les pays en développement à tirer parti des possibilités offertes par le système commercial international, les textes issus du cycle de Doha et les accords commerciaux régionaux. L'un des grands objectifs de l'Initiative devrait être d'améliorer les capacités commerciales et la compétitivité internationale tout en assurant son appropriation et son alignement sur la stratégie nationale de développement de chaque pays en développement. L'Initiative d'aide au commerce devrait viser à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans les domaines suivants : politique commerciale et réglementation des échanges, développement du commerce, renforcement des capacités de production, infrastructure commerciale, mesures d'ajustement dans le domaine commercial et autres besoins liés au commerce. Elle complète mais ne remplace pas la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement ni les autres négociations commerciales. La réussite des programmes réalisés au titre de l'Initiative passe par des efforts communs des partenaires concernés. Les engagements pris par les

⁶ Voir WT/MIN(05)/DEC, par. 47 et annexe F.

⁷ Voir WT/MIN(01)/DEC/1, par. 35; et WT/L/447.

différents donateurs dans le cadre de l'Initiative devront être pleinement respectés, en temps voulu. Il importe en outre que les besoins et les priorités des pays bénéficiaires de l'Initiative soient pleinement intégrés et pris en compte dans leurs stratégies nationales de développement. Les institutions spécialisées des Nations Unies compétentes à cet égard devraient continuer d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de production liées au commerce.

37. Une participation plus large et efficace des pays en développement au système commercial multilatéral, y compris à chaque cycle de négociations commerciales multilatérales et concernant le Programme de Doha pour le développement de l'OMC sont des objectifs clefs. Nous constatons que des progrès ont été accomplis dans ce domaine depuis Monterrey, comme en témoigne le fait qu'un certain nombre de pays ont adhéré ou ont entamé des négociations en vue de leur adhésion à l'OMC ou ont réalisé des progrès dans ce sens au cours des six dernières années. Nous nous félicitons de tous nouveaux progrès enregistrés en la matière. Nous réaffirmons aussi notre volonté exprimée à Monterrey de faciliter l'adhésion à l'OMC de tous les pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays en transition. À cet égard, nous prenons note de la décision de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce d'accorder la priorité aux procédures d'adhésion en cours en vue de les mener à bien aussi rapidement et harmonieusement que possible.

38. Nous reconnaissons que l'intégration régionale ainsi que les accords bilatéraux de coopération économique et commerciale sont importants pour développer le commerce et l'investissement. Nous devrions continuer de veiller à ce que ces accords favorisent le développement à long terme, facilitent la réalisation des objectifs de l'OMC et complètent le système commercial multilatéral. Le soutien de la communauté internationale à la coopération dans le domaine du commerce et dans d'autres domaines connexes peut jouer un rôle de catalyseur dans le renforcement et la consolidation de l'intégration régionale et sous-régionale. Nous soulignons qu'il importe d'accroître l'aide au commerce et aux initiatives de coopération Sud-Sud dans les domaines liés au commerce, en particulier par le biais de la coopération triangulaire, conformément aux règles de l'OMC.

39. Nous nous félicitons des travaux que mènent les institutions internationales pour aider les pays en développement à tirer parti de la libéralisation des échanges, en particulier l'ONU, l'OMC, la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement, et nous les encourageons à poursuivre leurs efforts visant à promouvoir des échanges générateurs de croissance économique et de développement. À cet égard, nous saluons les résultats de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008, et réaffirmons le rôle important de la CNUCED dans le commerce et le développement.

Renforcer la coopération financière et technique internationale au service du développement

40. Nous reconnaissons que les crises financières et économiques actuelles ont des conséquences graves sur la capacité des pays en développement de mobiliser des ressources pour le développement. Nous soulignons l'importance que revêt l'APD par son effet de levier et le soutien qu'elle apporte au financement du développement dans les pays en développement. À cet égard, nous rappelons les

engagements que nous avons pris en ce qui concerne les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et engageons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour en faciliter la réalisation.

41. Nous réaffirmons le rôle vital joué par l'APD en complément d'autres sources de financement du développement, facilitant ainsi la réalisation des objectifs de développement, notamment les objectifs de développement arrêtés au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour nombre de pays d'Afrique, de pays les moins avancés, de petits États insulaires en développement et de pays en développement sans littoral, l'APD demeure la plus importante ressource extérieure de financement qu'ils reçoivent. L'APD peut jouer un rôle de catalyseur en aidant les pays en développement à éliminer les entraves à une croissance durable, inclusive et équitable, par exemple en renforçant l'infrastructure sociale, institutionnelle et physique, en promouvant l'investissement étranger direct, le commerce et l'innovation technologique, en améliorant la santé et l'éducation, en favorisant l'égalité des sexes, en préservant l'environnement et en éliminant la pauvreté.

42. Nous trouvons encourageante la remontée de l'APD qui avait baissé avant la Conférence de Monterrey (en valeur réelle, l'APD a augmenté de 40 % entre 2001 et 2007), tout en notant qu'une grande partie des flux de l'aide après 2002 comportait l'allègement de la dette et l'aide humanitaire. Mais il est inquiétant de voir que, globalement, elle a diminué en 2006 et 2007, en raison notamment du déclin de l'aide au titre de l'allègement de la dette depuis son niveau record en 2005. Nous trouvons encourageant que certains pays donateurs aient atteint, voire dépassé, les objectifs en matière d'APD cités dans le Consensus de Monterrey (l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB) pour l'APD pour les pays en développement et 0,15 à 0,20 % du PNB pour les pays les moins avancés). Nous constatons également avec satisfaction que d'autres pays ont établi des calendriers pour honorer leurs engagements de longue date; ainsi, l'Union européenne a consenti à affecter collectivement 0,56 % d'ici à 2010 et 0,7 % d'ici à 2015 de son PNB à l'APD et à affecter au moins 50 % des augmentations de l'aide collective à l'Afrique, tout en respectant pleinement les priorités des différents États membres en matière d'aide au développement. Nous nous félicitons de ce que les États-Unis aient plus que doublé le montant de leur APD. Nous nous félicitons également de ce qu'à Hokkaido (Japon), les dirigeants des pays du Groupe des Huit aient affirmé leur ferme détermination à s'efforcer d'honorer les engagements qu'ils avaient contractés à Gleneagles, en Écosse, notamment à augmenter par rapport à 2004, conjointement avec d'autres donateurs, l'APD versée à l'Afrique de 25 milliards de dollars par an d'ici à 2010. Nous encourageons les donateurs à mettre au point, d'ici à la fin de 2010, des calendriers nationaux qui leur permettront d'accroître leur aide dans les limites de leurs crédits budgétaires respectifs afin d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'APD. La réalisation complète de ces objectifs permettra d'accroître fortement les ressources disponibles afin de faire progresser le programme international de développement.

43. La concrétisation de tous les engagements pris en matière d'APD est primordiale; ainsi, de nombreux pays développés se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD des pays en développement à l'horizon 2015 et à atteindre l'objectif minimum de 0,5 % du PNB d'ici à 2010, ainsi que 0,15 % à 0,20 % du PNB pour les pays les moins avancés. Pour respecter ces échéances, les pays

donateurs devraient prendre toutes mesures utiles et appropriées propres à accélérer le décaissement des aides et honorer ainsi leurs engagements. Nous invitons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à faire des efforts supplémentaires pour atteindre l'objectif fixé, à savoir consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD des pays en développement, ainsi que l'objectif plus spécifique de 0,15 % à 0,20 % du PNB au profit des pays les moins avancés, conformément au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010⁸, comme ils se sont engagés à le faire. Afin de poursuivre les progrès accomplis dans le sens de l'utilisation efficace de l'APD, nous soulignons l'importance de la gouvernance démocratique, du renforcement de la transparence et de la responsabilisation et de la gestion axée sur les résultats. Nous encourageons vivement tous les donateurs à établir dès que possible des calendriers indicatifs glissants qui illustrent comment ils comptent atteindre leurs objectifs, dans les limites de leurs crédits budgétaires respectifs. Nous soulignons l'importance qu'il y a à favoriser un soutien national plus fort dans les pays développés en faveur des objectifs en question, notamment en lançant des campagnes de sensibilisation et en publiant des données montrant l'efficacité de l'aide et les résultats tangibles obtenus.

44. Nous soulignons qu'il est nécessaire de répondre aux besoins de développement des pays à faible revenu, y compris en prenant des mesures d'assistance technique, financière et autres et en promouvant le renforcement des partenariats et des accords de coopération à tous les niveaux.

45. Nous reconnaissons que les pays à revenu intermédiaire font toujours face à des défis importants dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et que leurs efforts pour faire face à ces défis doivent être renforcés et soutenus par le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et tous les autres acteurs concernés afin que les progrès qu'ils ont accomplis jusqu'à présent soient durables. Nous reconnaissons également que l'APD reste indispensable pour un certain nombre d'entre eux et qu'elle a un rôle à jouer dans des domaines ciblés, en tenant compte des besoins et des ressources nationales des pays concernés.

46. Nous nous félicitons des efforts accrus pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'APD. Le Forum du Conseil économique et social pour la coopération en matière de développement ainsi que des initiatives récentes comme le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide dont est issue la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide et, en 2008, le Programme d'action d'Accra sont autant de contributions importantes aux efforts des pays qui y ont souscrit, avec l'adoption notamment des principes fondamentaux que sont la maîtrise nationale, l'alignement, l'harmonisation et la gestion axée sur les résultats. Il faut continuer à bâtir sur ces initiatives sur la base d'une participation plus ouverte et plus large, ce qui contribuera à renforcer l'initiative nationale, à rendre les aides plus efficaces et plus efficaces et à produire de meilleurs résultats. Nous encourageons également tous les donateurs à améliorer la qualité de l'aide, à développer leurs approches fondées sur des programmes, à utiliser les systèmes nationaux pour des activités administrées par le secteur public, à réduire les coûts de transaction et à améliorer la responsabilité mutuelle et la transparence et, à cet égard, nous demandons à tous les donateurs de délier l'aide autant que faire se peut. Nous rendrons l'aide plus prévisible en communiquant périodiquement et en temps voulu aux pays en

⁸ A/CONF.191/11.

développement des indications sur les appuis prévus à moyen terme. Nous constatons que les pays en développement s'efforcent de piloter plus fermement leur propre développement, de renforcer les institutions et les mécanismes nationaux et d'acquérir la capacité voulue pour optimiser l'aide en se concertant avec les parlements et les citoyens dans le cadre de la formulation des politiques et en approfondissant leur dialogue avec les organisations de la société civile. Nous devons toutefois avoir à l'esprit le fait qu'il n'y a pas de formule unique qui garantirait l'efficacité de l'aide. La situation particulière de chaque pays doit être pleinement prise en compte.

47. Nous constatons que l'architecture de l'aide a beaucoup changé en 10 ans. De nouveaux donateurs et des formes de partenariat inédites qui utilisent de nouvelles modalités de coopération ont contribué à augmenter le flux de ressources. De plus, les interactions entre aide au développement, investissement privé, échanges et nouveaux acteurs du développement offrent de nouvelles possibilités de faire jouer l'effet de levier de l'aide sur les flux de ressources privées. Nous réaffirmons l'importance du Forum du Conseil économique et social pour la coopération en matière de développement, comme point focal, dans le système des Nations Unies, pour examiner globalement la question de la coopération internationale pour le développement, avec la participation de toutes les parties concernées. Nous poursuivrons les efforts que nous déployons tant à l'ONU qu'en collaboration avec d'autres acteurs, tels que le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour faire avancer le dialogue et la coopération entre des partenaires de développement de plus en plus diversifiés. L'ensemble des acteurs du développement devraient coopérer étroitement pour faire en sorte que les ressources supplémentaires provenant de toute origine soient utilisées dans un souci d'efficacité maximum. À l'échelle des pays, nous renforcerons également la collaboration avec le secteur privé, les donateurs non officiels, les organisations régionales et les donateurs officiels.

48. Il devient de plus en plus indispensable de définir des moyens plus méthodiques et universels de suivre les flux d'aide sous leurs différents aspects (volume, qualité et efficience) en tenant dûment compte des dispositifs et des mécanismes en place. Nous invitons le Secrétaire général ainsi que les organismes du système des Nations Unies concernés, agissant en coopération étroite avec la Banque mondiale, les banques régionales et sous-régionales de développement, le CAD de l'OCDE et les autres acteurs concernés à aborder cette question et à présenter un rapport pour examen par le Forum de la coopération en matière de développement.

49. Nous réaffirmons notre appui à la coopération Sud-Sud ainsi qu'à la coopération triangulaire, qui fournissent des ressources supplémentaires indispensables à l'application de programmes de développement. Nous reconnaissons l'importance ainsi que l'histoire et la nature particulières de la coopération Sud-Sud et soulignons que celle-ci devrait être perçue comme une manifestation de solidarité et de coopération entre pays découlant d'expériences communes et d'objectifs partagés. Ces deux formes de coopération concourent à l'application d'un programme de développement qui répond aux attentes et aux besoins particuliers des pays en développement. Nous reconnaissons également que la coopération Sud-Sud vient compléter plutôt que remplacer la coopération Nord-Sud. Nous sommes conscients du rôle que jouent les pays en développement à

revenu intermédiaire en tant que prestataires et bénéficiaires de la coopération pour le développement. En outre, la coopération régionale pourrait être renforcée car c'est un moyen efficace de mobiliser des ressources au service du développement, notamment en étoffant les institutions financières régionales dans l'intérêt des secteurs essentiels de l'économie des pays en développement.

50. Nous encourageons les pays en développement qui sont en mesure de le faire à poursuivre leurs efforts pour renforcer les initiatives qu'ils ont lancées dans le cadre de la coopération Sud-Sud et à les rendre plus efficaces, conformément aux principes d'efficacité de l'aide.

51. Nous saluons les progrès considérables accomplis depuis la Conférence de Monterrey s'agissant de sources innovantes de financement volontaires du développement et des programmes novateurs auxquels elles ont donné lieu. Nous savons que plusieurs des initiatives du Groupe technique créé par l'Initiative mondiale d'action contre la faim et la pauvreté et du Groupe pilote sur les contributions internationales de solidarité en faveur du développement sont devenues réalité ou s'en rapprochent. Il s'agit notamment de la Facilité internationale de financement pour la vaccination; des mécanismes pilotes de garantie de marché et de la taxe de solidarité sur les billets d'avion, qui financent des programmes de santé dans plusieurs pays en développement, y compris la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) pour combattre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme; et d'instruments axés sur le marché des émissions de carbone. Il convient également de citer la Millennium Challenge Corporation créée par le Gouvernement des États-Unis, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, le Fonds Inde, Brésil et Afrique du Sud, le Fonds égyptien de coopération technique en faveur de l'Afrique, la société Libya-Africa Investment Portfolio et l'Initiative PetroCaribe. Nous encourageons la mise en œuvre et la transposition à une plus grande échelle, selon les circonstances, d'initiatives de financements innovants. Nous sommes conscients que ces fonds devraient compléter et non remplacer les sources de financement traditionnelles et qu'ils devraient être décaissés conformément aux priorités des pays en développement, sans créer un fardeau indu pour ces derniers. Nous invitons la communauté internationale à envisager de renforcer les initiatives en cours et à examiner de nouvelles propositions, tout en convenant de leur caractère volontaire et complémentaire. Nous prions le Secrétaire général de l'ONU de continuer d'étudier la question des sources innovantes de financement du développement tant publiques que privées et d'établir, d'ici à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, un rapport de synthèse sur les progrès accomplis, en tenant compte de toutes les initiatives existantes.

52. Nous réitérons notre volonté de rendre opérationnel le Fonds de solidarité mondial créé par l'Assemblée générale et invitons les pays qui sont en mesure de le faire à lui verser des contributions volontaires. Nous rappelons également la création du Fonds de solidarité numérique et encourageons le versement de contributions volontaires pour son financement, notamment au moyen d'éventuels mécanismes de financements innovants.

53. Nous soulignons l'importance du développement des capacités et du renforcement de la coopération technique, qui constituent des moyens essentiels pour les pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement. À cet égard, nous réaffirmons l'importance de la valorisation des ressources humaines, y

compris par la formation, l'échange de connaissances spécialisées, le transfert de connaissances et l'assistance technique pour le renforcement des capacités, qui consiste à améliorer les capacités institutionnelles, la gestion des projets et la planification des programmes. La capacité des pays en développement d'absorber l'aide au développement à long terme commence à s'améliorer.

54. Nous soulignons combien il importe que les organismes des Nations Unies soient efficaces, bien gérés et dotés de ressources adéquates afin de pouvoir appuyer, par leurs activités opérationnelles, le renforcement des capacités pour le développement durable à long terme, tout spécialement dans les pays les moins avancés. Étant donné que le niveau de financement des activités de base affecte inévitablement l'aptitude du système des Nations Unies à accomplir son mandat, nous invitons les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire à accroître sensiblement leurs contributions volontaires aux budgets de base ou ordinaires des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, en particulier les fonds et programmes et les institutions spécialisées, et à verser leurs contributions selon un cycle pluriannuel et de manière durable et prévisible. Nous constatons également que les ressources autres que les ressources de base sont un complément important des ressources ordinaires grâce auxquelles les organismes des Nations Unies s'occupant du développement financent leurs activités opérationnelles, dont elles augmentent le volume total, mais sommes conscients qu'elles ne peuvent se substituer aux ressources de base et que les contributions sans préaffectation sont indispensables à la cohérence et à l'harmonisation des activités opérationnelles de développement. Nous nous félicitons des efforts déployés pour améliorer l'efficacité, la cohérence et l'efficacité des travaux des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement.

55. Les banques multilatérales de développement, y compris la Banque mondiale, les banques de développement régionales et sous-régionales et les autres institutions financières qui favorisent le développement, peuvent constituer une source essentielle de financement du développement. Elles fournissent des ressources stratégiques, y compris sous forme d'assistance technique, dans des domaines comme la gouvernance, la création d'institutions, le renforcement des capacités et la promotion des pratiques exemplaires. Elles jouent un rôle important pour ce qui est de favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et d'appuyer l'intégration régionale et d'autres efforts de coopération. Elles sont également un lieu privilégié pour l'échange d'informations sur les pratiques exemplaires entre pays en développement. Pour certains pays, les sorties nettes de ressources de quelques-unes de ces institutions sont devenues négatives, et nous travaillerons donc avec ces dernières afin d'améliorer le financement qu'elles accordent aux pays en développement dans le cadre des mesures à prendre pour poursuivre la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Ces institutions devraient continuer de rechercher des moyens novateurs d'utiliser leur capital pour obtenir des financements supplémentaires en faveur du développement tout en préservant ce capital et en veillant à la viabilité de leurs activités.

Dette extérieure

56. L'encours de la dette des pays en développement en tant que groupe continue d'augmenter, tandis que les principaux indicateurs de viabilité de la dette se sont nettement améliorés depuis Monterrey, mais il faut veiller à éviter un retour de niveaux d'endettement insoutenables. Ont contribué à la réalisation de ces progrès le

fait que plusieurs pays en développement ont remboursé leurs dettes, les allègements de dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et du traitement d'Évian du Club de Paris, ainsi que les efforts d'autres pays débiteurs et les initiatives en cours comme le Cadre de soutenabilité de la dette de la Banque mondiale et du FMI. On estime que l'Initiative PPTE fournit au total 71 milliards de dollars aux 41 pays qui remplissent les conditions requises et que l'IADM devrait fournir 28 milliards de dollars supplémentaires⁹. Les pays emprunteurs ont aussi amélioré leurs programmes de gestion de la dette, et beaucoup ont constitué des réserves. Les initiatives d'allègement de dette ont également aidé les pays bénéficiaires à mobiliser des ressources dont ils ont le plus grand besoin pour réduire la pauvreté, dans le cadre d'efforts plus vastes visant à mobiliser des ressources financières au service du développement. Nous reconnaissons que les crises financière et économique mondiales actuelles risquent d'annuler le fruit d'années d'efforts et les progrès réalisés en ce qui concerne la dette des pays en développement. La situation appelle la mise en œuvre des initiatives et mécanismes existants et de toute initiative et tout mécanisme futurs, audacieux et globalistes, afin de résoudre les problèmes d'endettement actuels des pays en développement, en particulier pour l'Afrique et les pays les moins avancés, de manière efficace et équitable, y compris par des annulations de dette.

57. Nous soulignons l'importance qu'il y a à continuer de faire preuve de flexibilité en ce qui concerne les conditions à remplir pour bénéficier d'un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'IADM. Nous rappelons que nous avons encouragé les pays donateurs à prendre des mesures pour éviter que les ressources affectées à l'allègement de la dette ne viennent pas en déduction de celles destinées à financer l'APD prévue à l'intention des pays en développement.

58. Nous soulignons que les pays pauvres fortement endettés qui remplissent les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de dette ne pourront tirer pleinement parti de cet allègement que si tous les créanciers, publics et privés, y contribuent de manière équitable et participent aux mécanismes internationaux de règlement de la dette, de façon à garantir la soutenabilité de la dette des pays à faible revenu.

59. Nous soulignons que les pays à revenu intermédiaire sont responsables au premier chef de l'établissement et de la préservation d'un niveau d'endettement soutenable et des réponses à apporter à la situation de leur dette extérieure. Tout en accueillant avec satisfaction l'approche d'Évian, nous soulignons l'importance d'efforts prolongés de tous pour assurer la soutenabilité de l'endettement des pays à revenu intermédiaire, y compris en améliorant la gestion soutenable de la dette par ces pays et par un allègement de dette reposant sur les mécanismes existants en matière de dette et par des mécanismes de conversion de dette à titre volontaire.

60. Nous reconnaissons que des défis importants continuent à se poser. Dans un certain nombre de pays en développement, le service de la dette représente un poste budgétaire important et n'est toujours pas soutenable. Les mécanismes internationaux de règlement de la dette existants sont pilotés par les créanciers, tout en tenant compte de la situation des pays débiteurs. De nouveaux efforts sont nécessaires, dans le cadre des mécanismes internationaux de règlement de la dette,

⁹ Les deux chiffres mentionnés représentent la valeur actuelle nette de fin 2007.

pour garantir un traitement équivalent à tous les créanciers, un traitement juste des créanciers et des débiteurs et une prévisibilité juridique. Nous sommes gravement préoccupés par l'ampleur prise par les contentieux engagés par les fonds voutours. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises récemment pour prévenir des contentieux agressifs à l'encontre des pays pouvant prétendre à l'initiative PPTE, notamment en améliorant les mécanismes de rachat de la dette et grâce à l'apport d'une assistance technique et d'un appui juridique, selon que de besoin, par les institutions de Bretton Woods et les banques multilatérales de développement. Nous demandons aux créanciers de ne pas vendre leurs créances sur les pays bénéficiant de l'initiative PPTE à des créanciers qui ne participeraient pas de manière adéquate aux efforts d'allègement de la dette.

61. Nous redoublerons d'efforts pour prévenir les crises d'endettement en améliorant les mécanismes financiers internationaux de prévention et de règlement des crises, en coopération avec le secteur privé, et en recherchant des solutions transparentes et acceptables par tous. Ces mécanismes doivent être fondés sur des principes qui ont fait leurs preuves dans le domaine du règlement efficace de nombreux problèmes d'endettement. Il s'agit notamment de s'assurer de la responsabilité conjointe de tous les débiteurs et de tous les créanciers, aussi bien publics que privés, dans le règlement de la dette; de reconnaître que promouvoir le développement et revenir à un niveau d'endettement soutenable constituent les principaux objectifs du règlement de la dette; de renforcer la transparence et la responsabilité entre toutes les parties; de promouvoir des politiques responsables en matière de prêt et d'emprunt; d'améliorer la gestion de la dette et l'appropriation nationale des stratégies de gestion de la dette; et de faciliter le traitement équivalent de tous les créanciers.

62. Nous reconnaissons qu'un changement a eu lieu, de l'emprunt public vers l'emprunt commercial et de l'endettement extérieur vers un endettement intérieur, même si pour la plupart des pays à faible revenu, le financement extérieur demeure encore très largement public. Nous notons que le nombre de créanciers, publics et privés, a considérablement augmenté. Nous soulignons qu'il est indispensable de se pencher sur les incidences de ces changements, notamment en améliorant la collecte et l'analyse des données.

63. Nous soulignons qu'il est indispensable que débiteurs et créanciers soient pleinement associés aux renégociations de dette et qu'il importe à ce sujet de tenir compte des politiques et stratégies nationales des débiteurs en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

64. L'apport d'une assistance technique visant à faciliter la gestion de la dette et le règlement des problèmes d'endettement peut revêtir une importance cruciale pour nombre de pays, en particulier les plus vulnérables. Nous réaffirmons qu'il importe que les pays débiteurs disposent de capacités adéquates lors des négociations relatives à la dette ou à sa renégociation et pour gérer leur dette. À cet égard, nous continuerons d'apporter aux pays en développement l'assistance nécessaire, notamment technique, à leur demande, pour les aider à mieux gérer leur dette, à la négocier et à la renégocier, y compris pour faire face au contentieux de la dette extérieure, afin d'atteindre et de maintenir un niveau d'endettement soutenable. Les institutions de Bretton Woods et les autres organisations compétentes devraient continuer à jouer dans ce domaine un rôle important, le cas échéant, en fonction de

leurs mandats respectifs. Assurer la soutenabilité à long terme de la dette est une responsabilité partagée entre prêteurs et emprunteurs. À cette fin, nous encourageons créanciers et débiteurs à utiliser, selon qu'il convient, le Cadre conjoint de soutenabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale. Les emprunteurs devraient s'efforcer de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et de gestion des finances publiques appropriées, qui sont essentielles pour réduire les vulnérabilités nationales.

65. Il faudrait veiller en particulier à garder à l'étude les cadres de soutenabilité de la dette afin de renforcer l'efficacité du suivi et de l'analyse de la soutenabilité de la dette et afin d'envisager des changements fondamentaux des scénarios d'endettement en cas de chocs exogènes importants, notamment ceux entraînés par des catastrophes naturelles, par une grave détérioration des termes de l'échange ou par un conflit. Nous soulignons qu'il faut définir des indicateurs de dette sur la base de données complètes, objectives et fiables. Nous devons aussi accroître les échanges d'informations, la transparence et l'utilisation de critères objectifs dans la formulation et l'évaluation des scénarios d'endettement, y compris une évaluation de la dette intérieure publique et privée, afin d'atteindre les objectifs de développement. Nous sommes convaincus qu'un accès étendu aux marchés des biens et services dont l'exportation présente un intérêt pour les pays débiteurs contribuerait sensiblement à accroître la soutenabilité de la dette de ces pays.

66. Les cadres de soutenabilité de la dette devraient également tenir dûment compte des besoins des pays débiteurs en matière de développement, notamment des avantages qu'ils retirent de dépenses ou d'investissements dont les effets bénéfiques se font sentir à long terme dans les domaines économique et social. Étant donné qu'il est impératif de maintenir la soutenabilité de l'endettement et des besoins de recourir à un financement extérieur pour réaliser les objectifs en matière de développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays à faible revenu exposés à des risques accrus de surendettement, les donateurs bilatéraux et les institutions financières multilatérales devraient s'efforcer de privilégier les dons et les prêts concessionnels comme modalités privilégiées d'appui financier afin de contribuer à la soutenabilité de la dette.

67. Nous reconnaissons qu'il faut continuer à examiner toutes les questions pertinentes se rapportant aux problèmes d'endettement extérieur, y compris au sein de l'Organisation des Nations Unies, et nous envisagerons les moyens d'étudier des approches renforcées sur des mécanismes de restructuration de la dette souveraine fondés sur les cadres et principes existants, en associant largement créanciers et débiteurs au processus et en veillant à ce que le fardeau soit réparti de manière comparable entre les créanciers, les institutions de Bretton Woods devant jouer un rôle important.

**Questions systémiques : renforcement de la cohésion
et de la cohérence des systèmes monétaire, financier
et commercial internationaux à l'appui du développement**

68. Quelques progrès ont été enregistrés depuis la Conférence de Monterrey au chapitre des questions systémiques, mais des progrès supplémentaires significatifs restent à accomplir. Ceux-ci sont d'autant plus urgents en ces temps de crise financière. Les progrès attendus après la Conférence de Monterrey avec le mandat donné aux institutions financières multilatérales, notamment le rôle donné au FMI

d'intensifier la surveillance, d'accorder une priorité élevée à l'identification et à la prévention des crises éventuelles et de renforcer les fondamentaux de la stabilité financière internationale, ne se sont réalisés qu'en partie. La crise financière actuelle et les faiblesses persistantes du système financier international ne font que souligner la nécessité de renforcer l'architecture financière internationale. La réforme de celle-ci devrait essentiellement tendre à accroître la transparence et à renforcer la participation et le poids des pays en développement et des pays en transition dans la prise de décisions et l'établissement des normes au niveau international. Nous nous engageons par conséquent à prendre en temps voulu les mesures qui s'imposent pour améliorer le fonctionnement du système économique et financier international. Il est essentiel que le système des Nations Unies continue de participer à ces actions. Cela est crucial pour la mise en œuvre intégrée du Consensus de Monterrey.

69. Nous décidons de renforcer la coordination du système des Nations Unies et entre celui-ci et toutes les autres institutions multilatérales œuvrant dans le domaine des finances, du commerce et du développement, afin de soutenir la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et le développement durable au niveau mondial. La coopération entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'OMC doit être renforcée, sur la base d'une bonne compréhension et sur le respect de leurs mandats et de leurs structures de gouvernance respectifs.

70. Nous encourageons les ministères concernés, dans tous les pays, à travailler de manière mieux coordonnée et plus cohérente pour aider à la formulation et à la mise en œuvre effective des politiques à tous les niveaux. Nous encourageons également les institutions internationales de financement et de développement à poursuivre leur travail de mise en cohérence des politiques pour le développement en tenant compte de la diversité des besoins et de l'évolution des situations. Afin de soutenir les efforts nationaux de développement, nous demandons à tous les pays dont les politiques ont un impact sur les pays en développement de s'efforcer davantage de formuler des politiques qui cadrent avec les objectifs d'une croissance soutenue, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable des pays en développement.

71. La stabilité des marchés financiers internationaux exige des politiques macroéconomiques et financières appropriées. Il est essentiel que tous les pays gèrent leurs politiques macroéconomiques et financières de manière à contribuer à la stabilité mondiale et à une croissance économique soutenue ainsi qu'au développement durable. Des institutions financières fortes et solides aux niveaux national et international sont les piliers indispensables au bon fonctionnement du système financier international. Les pays devraient continuer d'appliquer des politiques macroéconomiques saines et engager le cas échéant des réformes structurelles tout en renforçant leur système financier et leurs institutions économiques.

72. Les instruments financiers nouveaux et mondialisés continuent de changer la nature des risques qui pèsent sur l'économie mondiale, d'où la nécessité de continuer à renforcer les mécanismes de surveillance et de réglementation des marchés. Afin d'accroître la résistance du système financier international, nous opérerons des réformes visant à renforcer les cadres de réglementation et de supervision des marchés financiers en tant que de besoin. Nous nous efforcerons d'améliorer les principales normes comptables afin de corriger leurs faiblesses et leurs insuffisances, en particulier celles mises en lumière par la crise financière

actuelle. Les régulateurs nationaux devraient améliorer l'information et la transparence financières au plan interne. Nous veillerons à ce que les régulateurs nationaux de tous les pays continuent d'intensifier leur coopération afin de renforcer les normes financières internationales. Il faudrait, dans le cadre de ces efforts, envisager des règles concernant la communication rapide et appropriée d'informations sur les risques afin que les investisseurs puissent prendre leurs décisions sur de meilleures bases. Il est également nécessaire que les institutions financières accroissent leur transparence. De meilleures pratiques de diffusion de l'information et une plus grande transparence devraient faciliter la lutte contre les flux de capitaux illicites.

73. Nous réaffirmons que les institutions financières internationales, y compris les institutions de Bretton Woods, doivent poursuivre leur réforme. Ces institutions financières multilatérales réformées devraient disposer des capacités techniques, des facilités de crédit et des ressources financières voulues pour gérer et régler rapidement les crises financières d'une manière qui suscite et facilite la coopération internationale, dans le respect de leurs mandats respectifs. Les institutions financières internationales devraient continuer à encourager la coopération multilatérale nécessaire pour rétablir et garantir la stabilité monétaire et financière internationales et se tenir prêtes à fournir rapidement des ressources suffisantes pour aider les pays à surmonter les crises. Le Fonds monétaire international, en collaboration avec un Forum de stabilité financière élargi et représentatif et d'autres organismes, devrait s'employer à mieux identifier les vulnérabilités, à prévoir les risques de tension et à intervenir rapidement de manière à jouer un rôle déterminant face aux crises. De même, la Banque mondiale peut aussi jouer un rôle important pour atténuer les difficultés auxquelles se heurtent les pays. Les institutions de Bretton Woods doivent continuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'aider les pays en développement à faire face aux effets négatifs des chocs exogènes, tels que les fortes fluctuations des cours des principaux produits de base, par exemple au moyen de la Facilité de protection contre les chocs exogènes réformée de la Banque mondiale. Nous reconnaissons également la nécessité de maintenir à l'examen la question de l'attribution de droits de tirage spéciaux pour le développement.

74. Les banques régionales de développement jouent un rôle essentiel de soutien au développement économique et d'appui aux efforts d'intégration régionale. Nous encourageons la poursuite de la coopération et de la coordination entre ces banques et d'autres institutions financières internationales, comme il convient. Nous devrions examiner, le cas échéant, le niveau des ressources dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. D'autres cadres de coopération régionale, comme les arrangements financiers et monétaires qui complètent le système financier international, peuvent contribuer à favoriser le développement et la stabilité financière de leurs membres et devraient être alignés sur les cadres multilatéraux, en tant que de besoin. Ces arrangements peuvent faciliter les flux financiers et réduire les coûts de transaction et pourraient servir de mécanisme ayant vocation à aider à la prévention des crises financières et à rendre leurs membres plus résistants.

75. Les agences de notation jouent également un rôle important dans la fourniture d'informations, notamment en évaluant le risque lié aux entreprises et le risque souverain. Les informations qu'elles fournissent devraient s'appuyer sur des paramètres largement acceptés, clairement définis, objectifs et transparents. La crise financière actuelle a mis en lumière des faiblesses et suscité des préoccupations concernant les normes comptables et la façon dont les agences de notation

fonctionnent actuellement. Nous exercerons un contrôle strict sur ces agences, en conformité avec le code international de conduite convenu et renforcé, et nous prendrons de nouvelles mesures pour renforcer la transparence des marchés financiers et la convergence des normes comptables appliquées dans le monde.

76. Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de répondre à la préoccupation fréquemment exprimée au sujet de l'ampleur de la représentation des pays en développement dans les principaux organismes normatifs. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction le projet d'élargissement de la composition du Forum de stabilité financière et nous encourageons les organes susmentionnés à revoir sans tarder leur composition tout en renforçant leur efficacité.

77. Nous soulignons que les institutions de Bretton Woods doivent être réformées en profondeur afin qu'elles puissent mieux refléter l'évolution des poids économiques respectifs dans l'économie mondiale et mieux répondre aux défis actuels et à venir. Nous réaffirmons que donner plus de voix aux pays en développement dans les institutions de Bretton Woods et y élargir leur participation, en conformité avec les mandats respectifs de ces dernières, sont essentiels pour renforcer la légitimité et l'efficacité de ces institutions. Nous prenons acte des réformes que les institutions financières internationales ont déjà engagées dans le domaine de la gouvernance, notamment l'accord récent concernant l'examen des quotes-parts et la réforme de la représentation au FMI et les initiatives prises dans cette direction par la Banque mondiale, et nous les encourageons à continuer d'agir dans ce sens.

78. Nous félicitant que les structures de gouvernance économique mondiale fassent actuellement l'objet d'un débat international, nous reconnaissons qu'il faut veiller à ce que tous les pays, y compris les pays à faible revenu, soient en mesure d'y participer véritablement. Ce débat devrait examiner l'architecture financière et monétaire internationale et les structures de gouvernance économique mondiale afin d'assurer une gestion plus efficace et mieux coordonnée des problèmes mondiaux. Un tel débat devrait associer l'ONU, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, impliquer des institutions financières régionales et d'autres organismes compétents et devrait s'inscrire dans le cadre des initiatives actuelles qui visent à accroître l'ouverture, la légitimité et l'efficacité des structures de gouvernance économique mondiale. Une plus grande coopération entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'OMC est nécessaire, sur la base d'une compréhension claire de leurs mandats respectifs et de leurs structures de gouvernance et du respect de ceux-ci.

79. L'ONU tiendra une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et son impact sur le développement. Cette conférence sera organisée par le Président de l'Assemblée générale et ses modalités seront arrêtées au plus tard en mars 2009.

Autres nouveaux défis et questions émergentes

80. Nous nous engageons à revitaliser le partenariat mondial pour le développement afin qu'il puisse relever avec efficacité l'ensemble des défis auxquels le monde d'aujourd'hui fait face en matière de financement du développement. Nous sommes conscients que de multiples difficultés, mais aussi de nombreuses perspectives, sont apparues dans ce domaine depuis la Conférence de Monterrey, notamment les conséquences de la crise financière, les coûts supplémentaires liés à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à

ces changements, les dégâts écologiques, la volatilité des cours des produits de base sur les marchés internationaux, l'expansion de la coopération économique et les exigences croissantes de la reconstruction et du développement pour les pays sortant d'un conflit. Nous réaffirmons notre volonté d'engager une action concertée au niveau mondial dans tous ces domaines, sans cesser de favoriser le progrès économique et social de tous.

81. Nous sommes vivement préoccupés par les conséquences qu'ont la crise financière actuelle et le ralentissement économique mondial sur l'aptitude des pays en développement à accéder au financement nécessaire de leurs objectifs de développement. Les pays en développement et en transition risquent de régresser fortement sur la voie de leurs objectifs de développement, notamment la mise en œuvre de ceux convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut absolument prendre rapidement de nouvelles mesures décisives pour contenir la crise actuelle et relancer la croissance économique. Étant donné ce contexte mondial, nous attirons l'attention de tous les donateurs sur la situation et les besoins des plus pauvres et des plus vulnérables. Nous les invitons aussi instamment à honorer les promesses qu'ils ont faites en matière d'APD et nous en appelons à la communauté internationale, y compris la Banque mondiale et le FMI, à mettre l'intégralité de ses ressources et de ses conseils de politique générale au service des pays en développement et en transition, en tant que de besoin, afin de renforcer leur économie, de soutenir leur croissance et de protéger leurs populations les plus vulnérables des conséquences graves de la crise actuelle. Dans ce contexte, il est également important que les pays en développement continuent à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques saines qui favorisent la dynamique de la croissance et l'élimination de la pauvreté.

82. Les préoccupations que les changements climatiques inspirent à la communauté internationale se sont nettement accrues depuis l'adoption du Consensus de Monterrey. Nous réaffirmons qu'il importe de parvenir d'un commun accord à un résultat à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Copenhague du 30 novembre au 11 décembre 2009, et nous engageons instamment toutes les parties à se livrer à des négociations constructives, conformément au Plan d'action de Bali. Les mesures qui ont été prises ou que l'on envisage de prendre pour s'attaquer à ce phénomène ont des répercussions considérables sur le financement du développement et engendreront des coûts additionnels considérables pour tous les pays, impliquant dès lors de mobiliser des ressources supplémentaires, y compris auprès du secteur privé, en particulier pour les pays en développement, pour faire face aux problèmes posés par les changements climatiques, ce afin d'appuyer les stratégies et initiatives nationales appropriées mises en œuvre pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets. Nous répétons qu'il est essentiel de faire face aux besoins pressants des pays en développement, en particulier de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, par exemple les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les autres pays touchés en Afrique. À cet égard, nous engageons instamment toutes les parties à participer au processus en cours de manière à ce qu'il aboutisse à un accord dûment adapté à l'ampleur et à la gravité du problème des changements climatiques. Les États parties au Protocole de Kyoto se félicitent de la mise en place du Fonds d'adaptation au sein de la structure de la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et comptent qu'il deviendra rapidement opérationnel et bénéficiera d'un appui sans réserve.

83. Nous insistons également sur les problèmes exceptionnels liés à la volatilité des marchés internationaux des produits de base, et en particulier celle des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Nous prenons note des initiatives prises récemment et nous continuerons à mobiliser des ressources afin d'aider les pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés, à assurer leur sécurité alimentaire et énergétique. En même temps, nous reconnaissons la nécessité d'un accroissement soutenu et durable de la production alimentaire des pays en développement, en augmentant les investissements et la productivité du secteur agricole, y compris les petites exploitations, en favorisant l'aménagement des zones rurales et en accélérant la recherche agronomique. Il faut absolument éliminer les obstacles à la production de produits alimentaires, améliorer les systèmes de transformation et de distribution des produits et mettre en place des filets de sécurité bien ciblés en cas de crise alimentaire. Nous comprenons bien que les causes de l'insécurité alimentaire sont multiples et complexes, et que pour faire face à ses conséquences, il faut une réponse exhaustive et coordonnée à court, moyen et long terme des gouvernements et de la communauté internationale. Nous encourageons donc la création d'un partenariat mondial inclusif pour l'alimentation et l'agriculture. Nous prenons note du travail effectué par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, qui a été créée par le Secrétaire général, et nous encourageons la poursuite de ses échanges avec les États Membres de l'ONU, les organisations concernées, le secteur privé et, tout particulièrement, les agriculteurs.

84. Nous sommes conscients de l'instabilité qui a récemment affecté les marchés énergétiques et de ses répercussions sur les pays à revenu faible ou intermédiaire. Nous renforcerons la coopération en vue de mettre au point des systèmes énergétiques susceptibles d'aider à répondre aux besoins liés au développement tout en s'inscrivant dans le cadre des efforts visant à stabiliser le climat mondial, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées selon les capacités de chacun. Nous renforcerons l'action que nous avons engagée pour accroître sensiblement la part des sources d'énergie renouvelables et le rendement de l'énergie utilisée et pour promouvoir les économies d'énergie. Nous réaffirmons que l'accès aux services de base en matière d'énergie et à une énergie propre et durablement exploitable est indispensable à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

85. Nous saluons ce qui a été fait récemment pour faire connaître les problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays à revenu intermédiaire dans les domaines du développement, de l'élimination de la pauvreté et des inégalités. Nous prenons note des conférences sur la coopération internationale pour le développement avec ces pays tenues à Madrid en mars 2007, Sonsonate (El Salvador) en octobre 2007 et Windhoek en août 2008. Nous nous félicitons des effets favorables de l'intensification des relations économiques entre les pays en question, ainsi que des initiatives prises récemment par les institutions financières internationales pour améliorer les services qu'elles leur offrent.

86. Il s'est formé un consensus, depuis la Conférence de Monterrey, sur le fait que les pays qui sortent d'un conflit tiennent une place importante à l'ordre du jour

international. Parmi les plus pauvres, nombreux encore sont ceux qui habitent des pays en sortie de conflit, où l'insuffisance des infrastructures et la faiblesse des investissements les empêchent de bénéficier des services sociaux les plus élémentaires et limitent la capacité de production de l'économie. Nous affirmons qu'il importe d'apporter, sans attendre, un concours aux activités de consolidation de la paix, y compris en ce qui concerne l'aide humanitaire, le redressement et l'édification de la nation, ainsi qu'une aide en matière de gouvernance et d'amélioration des infrastructures sociales et économiques. Nous saluons l'action menée par la communauté internationale pour offrir aux pays en développement sortant d'un conflit une certaine flexibilité en matière d'allégement et de réaménagement de la dette, et nous insistons sur la nécessité de poursuivre cette action afin d'aider ces pays, surtout ceux qui sont lourdement endettés et pauvres, à faire les premiers pas dans la reconstruction aux fins du développement économique et social, particulièrement au début de la période de redressement. Nous nous efforcerons encore davantage d'aider les pays à accéder au financement aux fins de leur développement dans des situations d'après conflit. À cet égard, nous saluons le travail très utile accompli par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que les engagements définis dans le Programme d'action d'Accra¹⁰.

Rester engagés

87. Nous sommes décidés à rester pleinement engagés sur les plans national, régional et international pour assurer le suivi approprié et effectif de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, en tenant compte du présent document final arrêté au niveau intergouvernemental adopté lors de cette conférence. Nous poursuivrons également sans relâche nos efforts pour lancer des passerelles entre tous les acteurs concernés par l'ordre du jour holistique du financement du développement. Nous nous félicitons du rôle de point focal joué par l'ONU dans le processus de suivi du financement du développement. Il sera important qu'elle continue d'œuvrer ainsi pour garantir la continuité et le dynamisme de notre processus. Nous réaffirmons qu'il est indispensable d'intensifier encore la participation active de tous les intéressés, y compris le système des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, au suivi et à la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey et renouvelés ici à Doha.

88. Nous reconnaissons qu'il est essentiel de maintenir un processus de suivi global et diversifié, associant de nombreux intéressés, notamment la société civile et le secteur privé. Nous reconnaissons également la responsabilité principale de tous les participants au processus de financement du développement de s'approprier ce dernier et de respecter leurs engagements respectifs. Il importe que le suivi soit entrepris de manière intégrée, notamment grâce au maintien de l'engagement de tous les ministères compétents, en particulier les ministères du développement, des finances, du commerce et des affaires étrangères. Il importe également que les questions se rapportant au financement du développement soient abordées de manière intégrée dans les plans de développement nationaux pour que les pays prennent en main le financement de leur développement et mettent en œuvre des mesures dans ce sens. La communauté internationale devrait continuer à s'appuyer sur les compétences, les données et les analyses disponibles dans de multiples

¹⁰ A/63/539, annexe.

enceintes, tout en renforçant le partage d'informations et le dialogue entre les divers organismes qui suivent les progrès réalisés en matière de financement du développement, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies. Il reste beaucoup à faire pour améliorer la mise en commun des meilleures pratiques.

89. Nous reconnaissons l'intérêt d'un processus intergouvernemental inclusif, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, qui examinerait l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, identifierait les obstacles, les défis et les problèmes nouveaux et proposerait des recommandations et des actions concrètes, en tenant compte des différentes propositions qui ont été formulées. Nous prions le Conseil économique et social d'examiner cette question à sa réunion de printemps et à sa session de fond de 2009, en concertation avec toutes les parties prenantes, en vue de formuler des recommandations adéquates et opportunes sur lesquelles l'Assemblée générale devra se prononcer le plus tôt possible au cours de sa soixante-quatrième session.

90. Nous examinerons la nécessité de tenir une conférence de suivi du financement du développement d'ici à 2013.
